

COMISSÃO DA CEDEAO

ECOWAS COMMISSION



COMMISSION DE LA CEDEAO

Département Agriculture, Environnement
et Ressources en Eau

Department of Agriculture, Environment
and Water Resources

ARAA / RAAF

Agence Régionale pour l'Agriculture et
l'Alimentation

Regional Agency for Agriculture and
Food

**PROJET D'APPUI AU STOCKAGE DE SECURITÉ ALIMENTAIRE
EN AFRIQUE DE L'OUEST**

Termes de Références

**L'élaboration du module d'approvisionnement et mobilisation
d'aliment bétail en complément du manuel de procédures de la
Réserve Régional de Sécurité Alimentaire de la CEDEAO, y
compris le cahier de charge pour la contractualisation et la
cartographie de l'offre.**

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. Contexte et justification du besoin

Suite à la crise alimentaire mondiale de 2007-2008 et aux ruptures d'approvisionnement de produits alimentaires de base sur les marchés internationaux, les réserves de sécurité alimentaire apparaissent à nouveau comme un outil pertinent de sécurité alimentaire et d'intervention en cas de crise.

En 2013, la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO a officiellement décidé de créer la Réserve régionale de sécurité alimentaire (RRSA). La RRSA est un dispositif de la CEDEAO destiné à appuyer ses 15 États membres en cas de crise alimentaire qui dépasse les capacités nationales de réponse, qui peut également être utilisé pour venir en aide au Tchad et à la Mauritanie. Telle qu'elle a été conçue, la RRSA est composée d'un stock physique et d'une réserve financière. Le stock physique représente un tiers de la capacité d'intervention et la réserve financière représente les deux tiers restants. Après une montée en puissance en trois étapes, sur une période de huit ans, la RRSA devrait disposer d'une capacité d'intervention équivalente à 411 000 tonnes de céréales.

Aux fins de la mise en place de la Réserve régionale de sécurité alimentaire, la CEDEAO a bénéficié du soutien financier de l'Union européenne dans le cadre du 10^{ème} FED. Le projet d'appui à la RRSA consiste en une intervention d'un montant de 56 millions d'euros dont les objectifs sont les suivants : i) constituer le stock physique (achat de céréales) ; ii) améliorer les systèmes d'information sur les récoltes et les marchés ; iii) mettre en place les mécanismes de gestion de la Réserve et de prise de décisions quant à son utilisation (mission confiée à l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation – ARAA – créée en 2013, dont le siège est à Lomé).

Sur financements du Projet d'appui au Stockage de Sécurité Alimentaire en Afrique de l'Ouest, la RRSA a entamé la mise en place de ses organes et instruments de gouvernances. Il est donc apparu essentiel de disposer d'un manuel comportant des procédures claires, connues de tous les acteurs et validé par le Comité de Gestion et l'ensemble des parties prenantes. À cet effet, le manuel de procédures a été élaboré et validé sur le plan technique par un groupe d'experts et de personnes-ressources. Cependant, en tenant compte des crises pastorales récurrentes qui ont frappé la région au cours des dernières années et en particulier des éleveurs transhumants et la pertinence d'ajouter la dimension de l'aliment pour le bétail dans la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire ; il a été recommandé lors de la 4^{ème} séance du Comité de Pilotage du Projet l'élaboration la composante correspondant à l'approvisionnement et mobilisation de la Reserve Aliment pour le bétail.

Les parties prenantes régionales ont convenu d'intégrer la problématique spécifique des crises pastorales dans les interventions de la RRSA. Cependant, la mise en place d'une composante aliments bétail dans le stock physique de la RRSA est complexe et nécessite d'être bien instruite. Aussi, la Task Force « Stockage » présidée par la CEDEAO et animée par le Hub Rural avait confié au RBM le soin d'instruire la question. Dans un premier temps deux propositions avaient été faites : (i) utiliser la Réserve

financière pour intervenir en faveur des éleveurs confrontés à des crises pastorales, et (ii) lancer un projet pilote de mise en place de stocks décentralisés d'aliments bétail de façon à en tirer les enseignements pour la conception de la composante « aliments bétail » de la RRSA.

L'accès à l'aliment bétail en cas de crise pastorale s'inscrit dans une problématique plus vaste d'approvisionnement des éleveurs en aliments concentrés complémentaires des fourrages grossiers (pâturages, résidus de récoltes, fourrages récoltés, cultivés et conservés/stockés dans la perspective de la saison sèche). L'offre d'aliment bétail comprend : i) **les sous-produits bruts des filières agroindustrielles et agroalimentaires** : graines et tourteaux de coton, tourteaux d'arachide, de palme et de palmiste, sons de blé et de riz, drèches de brasserie, mélasse issue de la canne à sucre, etc. Cette offre est très dépendante de la conjoncture des filières de production sur lesquelles elle repose ; et ii) **les aliments concentrés** composés reposant sur des formules ou des compositions adaptées aux besoins spécifiques des différentes espèces animales aux différentes étapes du cycle de production : volailles, porcs, laitières, jeunes bovins, etc.

Le marché d'aliment pour le bétail est caractérisé par : i) une offre localisée dans les bassins de production agricole ; ii) une production variable en fonction de la conjoncture climatique et économique ; iii) une demande locale atomisée mais en forte croissance en raison de l'extension des pratiques de complémentation dans les systèmes laitiers et dans les systèmes d'embouche, et surtout en raison de l'accroissement très rapide de la production avicole (œufs et poulets) ; iv) une demande régionale variable ; v) une compétition entre la demande intérieure et la demande internationale, notamment pour les tourteaux (coton, arachide, palme et palmiste), entrant dans la fabrication des aliments concentrés utilisés dans les élevages intensifs ; vi) une compétition avec des usages non alimentaires, en particulier pour la production de biocarburants. Cependant, cette concurrence s'est fortement atténuée ces dernières années en raison de la faible compétitivité des produits de substitution face au pétrole.

La Reserve d'aliment bétail a été objet d'une étude de faisabilité spécifique¹ pilotée par le réseau régional des organisations d'éleveurs et pasteurs d'Afrique (RBM). Cette organisation a également élaboré un manuel de procédures d'accès aux aliments pour le bétail par l'achat de sous-produits agro-industriels (SPAI). Cependant, malgré les opérations d'achat effectuées, plusieurs contraintes se présentent pour la contractualisation des lots et pour l'accès aux sous-produits industriels portant sur les incitations à respecter les accords et à surmonter le décalage temporel entre la période d'offre et de demande.

En ce sens, le pouvoir de négociation de la CEDEAO, la consolidation d'un marché institutionnel et la capacité d'interlocution avec les réseaux professionnels d'industriels s'avèrent comme des démarches faisables pour l'acquisition de plus grandes quantités d'aliments pour le bétail afin de le mettre au service des populations cibles en cas d'anticipation d'une crise.

¹ Étude de faisabilité Projet pilote de mise en oeuvre de la Réserve d'Aliment du Bétail. Version finale. Août 2015. Bernard Bonnet, Gabriel Pons Cortès, Issa Tankari, Manuel Vilches.

1.2. Objet de la prestation

Le présent marché a pour objet les prestations suivantes, i) l'élaboration du module approvisionnement et mobilisation de l'aliment pour le bétail pour compléter le manuel de procédures de la RRSA, définissant clairement les principes directeurs des opérations d'achat, de distribution et d'assistance, en tenant compte de l'ensemble des acteurs impliqués : réseaux d'organisations des producteurs, notamment RBM ; ii) la cartographie de l'offre de l'aliment bétail dans la région, notamment l'offre de sous-produits industriels ; iii) l'élaboration du cahier de charges pour la contractualisation pour l'acquisition d'aliments pour le bétail, y compris l'achat et la distribution ; iv) et la présentation du manuel lors d'un atelier en vue de sa validation par toutes les parties prenantes.

A. Elaboration du module approvisionnement et mobilisation de l'aliment bétail pour compléter le manuel de procédures de la RRSA

La finalité de ce module du manuel de procédures est de :

i) définir clairement les procédures applicables à chaque étape du fonctionnement de la Réserve d'aliment pour le bétail, qu'il s'agisse du stock physique ou de la Réserve financière, en vue de porter les procédures à la connaissance de tous les acteurs impliqués à travers le manuel de procédures de la RRSA : États membres, institutions nationales chargées de la gestion de stocks/RESOGEST (réseau régional des offices chargés de la gestion de stocks), institutions régionales, opérateurs économiques, organisations de producteurs, partenaires techniques et financiers, organisations internationales spécialisées, ONG, etc. ;

ii) codifier les procédures et faire en sorte qu'elles constituent la seule référence pour l'instruction et les décisions du Comité de gestion de la Réserve, pour l'ARAA et pour l'Unité Technique de Gestion de la Réserve en ce qui concerne la mobilisation de la réserve d'aliment bétail ;

iii) faire en sorte que les procédures soient respectées lors de l'élaboration des rapports de suivi et d'évaluation ;

iv) permettre, le cas échéant, une révision des procédures par les organes compétents ;

v) veiller à la cohérence des procédures d'achat et mobilisation de l'aliment pour le bétail avec celles de la RRSA et avec les études en cours dans le projet d'appui, plus particulièrement avec l'étude de l'élaboration/révision des plans de contingence et plan de réponse nationaux et le plan de contingence régional en ce qui concerne les modalités de déclenchement, de requête et de recours à la réserve physique et financière par les Etats membres de la CEDEAO, le Tchad et la Mauritanie.

L'élaboration du module d'achat et mobilisation d'aliment pour le bétail comporterait l'élaboration des chapitres suivants :

- Les modalités d'intervention et de déclenchement de la Réserve d'aliment pour le bétail ;
- Le fonctionnement des deux composantes de la Réserve (stock physique et réserve financière) en cas de crise pastorale ;

- Les modalités de constitution et reconstitution de la réserve d'aliment pour le bétail ;
- Les modalités de mobilisation et d'intervention avec le stock physique d'aliment pour le bétail
- Les procédures de contrôle de qualité ;
- Les procédures et communication entre la cellule Info-Stocks/UTGR et le système régional intégré d'information agricole (ECOAGRIS)/AGRHYMET ;
- Les procédures de concertation avec les parties prenantes ;
- Les procédures de recours à la Réserve financière en cas de crise pastorale;
- Les accords spécifiques entre la Commission de la CEDEAO avec la Mauritanie et le Tchad ;
- Les procédures de suivi et d'évaluation.

B. Cartographie de l'offre de l'aliment bétail dans la région, notamment l'offre de sous-produits industriels

- L'élaboration d'un état des lieux de l'offre d'aliment pour le bétail dans la région, y spécifiant le type d'aliment pour le bétail, le volume et la période d'offre, etc.;
- Identification des contraintes liées à l'accès et l'acquisition de l'aliment pour bétail ;
- L'élaboration d'un agenda de contacts des fournisseurs, des organisations professionnelles du secteur privé, des acteurs concernés, etc.
- Proposition d'outil de géo-référenciation de l'offre d'aliment pour le bétail à développer ultérieurement ;

C. Élaboration du cahier de charge pour la contractualisation de l'aliment pour le bétail, y compris l'achat et la distribution

- Définir les éléments essentiels et les spécifications techniques des contrats pour l'achat et la distribution d'aliments pour le bétail ;
- Élaborer un programme d'achat annuel précis en tenant compte des périodes de soudure pastorale et des périodes d'offre d'aliment pour le bétail.

Afin de mener à bien le processus d'approvisionnement, les phases de contractualisation suivantes doivent être considérées afin d'élaborer le cahier de charges :

1. Établir un répertoire de la typologie des sous-produits agro-industriels en consultation avec les réseaux de producteurs et cartographier l'offre et la disponibilité (point B) ;
2. Lancer un avis de manifestation d'intérêt pour développer une liste restreinte de structures capables et disponibles pour fournir le produit ;
3. Effectuer une certification avec une visite des industries et du type de sous-produit proposé ;
4. Établir un contrat-cadre avec les structures retenues et certifiées (point C) ;
5. Lancer la commande au cas où le cadre harmonisé et les prévisions affichent les zones critiques pour la période de soudure pastoral en cohérence avec le manuel de procédures d'achat aliment bétail en cours d'élaboration par l'ARAA.

D. la facilitation de l'atelier de validation du manuel

La finalité de cette activité est la restitution du module d'approvisionnement et mobilisation d'aliment pour le bétail, en tant que complément du manuel de procédures de la Réserve. Il s'agirait de l'animation des contenus et des discussions avec la participation active de toutes les parties prenantes et de leurs consensus.

Au regard des résultats et des décisions prises par les parties prenantes, le consultant inclura par la suite les commentaires et observations et soumettra le module à l'ARAA.

Ultérieurement, le module et le manuel de procédures seront soumis au Comité de Gestion de la RRSA pour adoption formelle.

Une fois le manuel et le module, comme partie intégrant du manuel, adopté par le Comité de Gestion de la RRSA et dans une phase ultérieure, l'UTGR envisagera une stratégie de diffusion et de formation sur ledit manuel.

1.3 Activités détaillées

1.3.1. Tâches liées à l'élaboration du module d'approvisionnement et mobilisation de la réserve d'aliment pour le bétail.

- Revoir la structure du manuel de procédures (sous forme de modules) existante et toutes les études précédentes (projet PASANAO) ; études de faisabilité, cadre de coopération RESOGEST, l'acte additionnel relatif à la création de la RRSA, etc. ;
- Exploiter l'expérience accumulée par l'UTGR/ARAA dans la mise en œuvre des procédures de la RRSA de façon à tirer des enseignements pour l'amélioration du contenu du module (procédures d'approvisionnement, de contrôle qualité, etc.) ;
- S'assurer que l'ensemble des procédures, qu'elles soient techniques, administratives ou financières, couvrent tous les aspects du fonctionnement et des interventions de la RRSA, dimension aliment pour le bétail, dans ses deux volets (stock physique et réserve financière) ;
- Traduire l'ensemble des procédures techniques, administratives et financières dans des procédures détaillées, en précisant les responsabilités spécifiques des différents organes techniques, de prise de décisions et de contrôle ;
- Vérifier, d'une part, que toutes les procédures sont cohérentes et compatibles entre elles et, d'autre part, qu'elles n'entraînent pas de conflits entre les différents organes quant aux fonctions et aux responsabilités ;
- Identifier les éléments manquants dans le manuel de procédures existant et proposer les règles et principes de fonctionnement de la RRSA non encore définis en consultation avec l'ARAA et la CEDEAO ;
- Discuter avec les départements et directions compétentes au sein de la Commission de la CEDEAO, en particulier le CAERE, le DADR, la Direction des Affaires Humanitaires, le Département de l'Administration et des finances, la Direction des affaires juridiques sur les éléments essentiels du Manuel de procédures ;
- Vérifier que les procédures établies sont compatibles avec celles de l'ARAA et de la CEDEAO. À cet effet, les instances suivantes devront être consultées :

- a) la Direction des Affaires Juridiques de la Commission de la CEDEAO, puisque le manuel de procédures de la RRSA doit respecter le code de procédures de la Commission de la CEDEAO ; 0
 - .b) le service de passation de marchés de la Commission de la CEDEAO ;
 - c) la direction de l'ARAA, puisque le manuel de procédures de la RRSA doit respecter le code de procédures de l'ARAA ;
 - d) les responsables de la Banque d'investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC).
- Proposer, le cas échéant, les modalités et les procédures qui pourraient s'avérer nécessaires et qui n'auraient pas été prévues dans les études ci-dessus, en particulier en ce qui concerne la mobilisation de la RRSA pour le Tchad et la Mauritanie, qui requiert des accords spécifiques entre la Commission de la CEDEAO et chacun de ces deux États.

1.3.2 Taches liées à la cartographie de l'offre de l'aliment bétail dans la région, notamment l'offre de sous-produits industriels

- Revue bibliographique ;
- Visites sur le terrain ;
- Établir des contacts personnalisés (en présence / par téléphone) avec les industries et les réseaux d'entrepreneurs qui produisent des sous-produits industriels ;
- Établir des contacts personnalisés (face à face / par téléphone) avec les organisations, les réseaux régionaux des organisations de producteurs et le reste des parties prenantes impliquées ;
- Caractériser l'ensemble de la typologie de l'offre d'aliment pour le bétail, y compris les prix, les offres estimées et les dates estimées de disponibilité, les zones de production, etc. Une étude de recherche pour l'analyse de l'apport nutritif de chaque typologie d'aliment bétail sera menée ultérieurement.

1.3.3 Taches liées à l'élaboration du cahier de charges pour la contractualisation de l'aliment pour le bétail, y compris l'achat et la distribution

- Définir les prescriptions techniques des contrats pour l'achat et la distribution d'aliments pour le bétail : la spécification détaillée des produits, les responsabilités et les obligations des parties prenantes, les activités contenues dans la prestation de services, le rôle de l'ARAA en tant que partie contractante et superviseuse de la mise en œuvre du contrat d'achat, les dispositions relatives aux conditions techniques et logistiques de mobilisation des vivres, le contrôle de qualité, etc. ;
- Élaborer un programme d'achat annuel précis en tenant compte des périodes de soudure pastorale et des périodes d'offre des différents types de sous-produits. La gestion du timing dans ce type de contrats s'avère un élément essentiel pour la Réserve régionale d'aliment pour le bétail. À cet effet, il est sollicité une feuille de route précise pour orienter les services de passation de marchés et les parties

prenantes en vue de contribuer et anticiper l'approvisionnement et la gestion des crises pastorales.

1.3.4 tâches liées à la facilitation de l'atelier de restitution du module d'achat d'aliment pour le bétail

- L'élaboration des TdRs de l'atelier, y compris l'agenda et la proposition d'une liste des personnes ressources à inviter ;
- La préparation des présentations dont les supports seront disponibles dans les 3 langues de travail de la CEDEAO ;
- La facilitation de l'atelier et l'animation des discussions pour enrichir le module et les produits livrables de la prestation ;
- Prendre en compte les commentaires / observations dans les livrables de la prestation.

2. LIEU ET PROGRAMME DE LA PRESTATION DU SERVICE

L'expert travaillera en étroite collaboration avec l'UTGR de l'ARAA et en collaboration avec le DAERE, l'AECID et les principaux opérateurs du projet, l'AFD et le centre régional AGRHYMET, rattaché au CILSS. Il est placé sous la responsabilité directe du Directeur Exécutif de l'ARAA. Les tâches d'appui comportent une ou plusieurs missions en déplacement au siège de l'ARAA (et de la BIDC) à Lomé et dans les pays de la région pertinents pour la prestation.

Le plan de travail comprend :

- Une revue documentaire détaillée incluant tous les travaux précédents réalisés par la Commission de la CEDEAO, les Organisations de producteurs et d'éleveurs, les partenaires qui les appuient ;
- Des missions à l'ARAA au Togo pour la collecte et le traitement des informations, la restitution et la validation du module et des rapports de cartographie et cahier de charges pour l'approvisionnement d'aliment pour le bétail ;
- Une mission au siège de la Commission de la CEDEAO à Abuja sera souhaitable, afin de traiter, en particulier, les questions légales et les procédures d'appels d'offres et de passation de marchés ;
- Une tournée dans certains pays d'Afrique de l'ouest en vue de rencontrer les industriels et les réseaux des entrepreneurs privés, Chambre de commerce, etc
- L'exploitation du manuel de procédures précédent, y compris le guide d'information et les modules de formation ; l'étude de faisabilité et des études complémentaires sur la RRSA (organes de gouvernance et Unité technique de gestion de la RRSA ; appui à la mise en place de la cellule Info-Stocks : structuration de la cellule ; matériels d'information et d'aide à la décision ; passation des marchés relatifs au stockage et à la conservation de denrées alimentaires ; outils contractuels : modalités d'approvisionnement et prescriptions relatives aux fournisseurs ; gouvernance de la RRSA : modalités de mobilisation du stock physique ; modalités de mobilisation de la composante financière de la

- RRSA et du mécanisme financier global et, si nécessaire, des échanges avec les experts ayant réalisé ces études ;
- la rédaction de divers produits;
- la présentation du produit élaboré dans le cadre d'un atelier de restitution du module et des rapports, comprenant l'introduction des commentaires et recommandations;
- une version provisoire des produits, qui sera remise à l'UTGR-ARAA et les parties prenantes pour une pré-validation et vérification de la forme avant l'atelier de restitution ;
- Le rapport provisoire qui sera présenté lors de l'atelier dans les 3 langues de travail de la CEDEAO ;
- Le rapport final après prise en compte des observations des participants à l'atelier de validation.

2.1 Calendrier des prestations

Les prestations seront réalisées conformément au calendrier suivant :

- Missions de collecte des informations à Lomé : au plus tard un mois après la signature du marché ;
- Mission de collecte d'information et concertation au siège de la CEDEAO à Abuja et autres pays de la région en vue d'élaborer la cartographie ;
- Remise du draft du module plus la cartographie et les cahiers de charge (provisoire) : au plus tard trois mois après la signature du marché ;
- Animation/facilitation de l'atelier de restitution du module et du reste des livrables au plus tard trois mois après la signature du marché.

3. CRITERES MINIMAUX A SATISFAIRE POUR LA REALISATION DE LA PRESTATION

3.1 Expérience et compétences

La prestation requiert des compétences spécifiques pour les volets institutionnels, ainsi que de l'expérience dans le domaine de la gestion de stocks de sécurité et de l'alimentation pour le bétail. Diplôme supérieur (au moins bac +4) en droit public, administratif et/ou commercial, pastoralisme, élevage, économie agricole et alimentaire et/ou commerce (justification sur présentation du diplôme correspondant) ;

- Au moins dix ans d'expérience professionnelle dans la région de l'Afrique de l'Ouest et dans le secteur spécifique notamment l'élevage pastoral ;
- Expérience avérée dans des projets liés aux réserves alimentaires, à la prévention et gestion des crises pastorales, dans l'élaboration de manuel de procédures et dans l'animation de séances de travail participatives. Le consultant doit être familiarisé avec la RRSA de la CEDEAO et avoir de l'expérience dans les domaines suivants : conception de dispositifs institutionnels et financiers, rédaction de codes de procédures, droit des entreprises et des marchés publics/privés, capacité de rédaction et de

communication, capacités et compétences en matière de formation.
— La maîtrise de l'anglais et du français, à l'oral et à l'écrit est indispensable.

3.2. Critère d'évaluation

Les experts seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- Expertise et qualification générale 30 points
- Expérience spécifique : mission similaires pertinentes 30 points
- Méthodologie et plan de travail 30 points
- Connaissance de l'environnement institutionnel 10 points